

Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

IRTS NOUVELLE-AQUITAINE
CAROLE BONNEAU
05.56.84.20.45
c.bonneau@irtsnouvelleaquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Concours

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation Cette formation est accessible : - en voie directe (formation à plein temps à l'institut) - aux personnes en situation d'emploi (en poste ou en fonction pendant et pour la durée de la formation), cet emploi étant en lien direct avec la formation, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves d'admission. Pour accéder à la formation, les candidats en voie directe ou en situation d'emploi doivent avoir satisfait aux épreuves d'admission organisées par l'IRTS Aquitaine. Celles-ci se composent d'une épreuve d'admissibilité (1er groupe d'épreuves) et d'une épreuve d'admission (2ème groupe d'épreuves). Le règlement d'admission complet est disponible sur le site de l'institut. Epreuve d'admissibilité : Il s'agit d'une épreuve écrite destinée à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats. Les candidats titulaires : - d'un diplôme délivré par l'Etat - diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat - d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité. Ce premier groupe d'épreuves est éliminatoire, les candidats déclarés admissibles sont convoqués individuellement au 2ème groupe d'épreuves. Epreuve d'admission : Il s'agit d'une épreuve orale visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession. Elle est ouverte aux candidats ayant été déclarés admissibles à l'issue du 1er groupe d'épreuves organisé par l'IRTS Aquitaine, ou dispensés de ce 1er groupe d'épreuves.

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

La formation doit préparer les futurs professionnels à assurer des fonctions : - d'aménagement, d'appropriation et d'entretien du cadre de vie, - de soutien à la fonction parentale, - d'accompagnement et d'aide à l'insertion des personnes dans leur environnement et dans une perspective d'autonomisation au regard de leur situation spécifique (maladie, fin de vie, primo-accueil), - de relais, de médiateur entre individus, familles, collectifs et structures instituées, - d'élaboration et de mise en œuvre des actions de développement social, en partenariat avec les différents acteurs de la vie locale.

Contenu et modalités d'organisation

Les contenus des six domaines de formation sont les suivants : DF1 : conduite du projet d'aide à la personne (270 heures) DF2 : communication professionnelle et travail en réseau (100 heures) DF3 : réalisation des actes de la vie quotidienne (150 heures) DF4 : transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 heures) DF5 : contribution au développement de la dynamique familiale (150 heures) DF6 : accompagnement social vers l'insertion (130 heures)

Commentaires sur la durée hebdomadaire Des allègements de formation théorique ou de stages peuvent en outre être accordés sans que ceux-ci ne dépassent un quart de la formation théorique et pratique.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce dans des associations d'aide à domicile ou dans des organismes comme les Centres d'Aide Familial, Associations Familiales d'Aide à Domicile, des établissements ou services sociaux et médico-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées) etc., mais aussi CAF, MSA, directions d'action sociale (Conseil Général).

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00144994

du 16/09/2019 au
30/06/2021

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE



00172869

du 14/09/2020 au
01/07/2022

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE



00234739

du 13/09/2021 au
30/06/2023

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE



00426467

du 11/09/2023 au
30/06/2025

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible

